



1^{ère} Rencontre Nationale Vidéo de la Gravière du Fort

les 9 et 10 mai 2020



DESCRIPTION

Rencontre de vidéo subaquatique. Dates : 9 et 10 mai 2020
Lieu : Gravière du Fort, Holtzheim (Strasbourg)

Déroulement :

- prise de vue subaquatique et terrestres, montage le samedi 9 mai 2020,
- palmarès et remise des prix le dimanche 10 mai 2020

Conditions d'inscription :

- Licence FFESSM en cours, équipe de deux plongeurs obligatoire (Prérogatives FFESSM)
- Brevet de plongeur niveau 2 minimum ou équipe auto-encadrée.
- Certificat médical de non contre-indication à la plongée en cours de validité.
- Assurance couvrant la compétition.

Les concurrents isolés seront regroupés en binômes.

L'inscription ne sera validée qu'après réception du règlement et des documents demandés. Remplir une demande d'inscription pour chaque plongeur vidéaste, même si 2 vidéastes plongent en binôme.

La rencontre suit le règlement national général disponible ici :

http://www.imagesub.com/images/documents/reglements/rencontre_video_2020.pdf

TARIFS

Vidéaste ou accompagnant plongeur : 70€, comprenant :

- Les repas de samedi midi, samedi soir et dimanche midi.
- Les plongées et gonflages, frais d'inscription.

Accompagnant non plongeur : 45€, comprenant :

- Les repas de samedi midi, samedi soir et dimanche midi.

Le prix ne comprend pas : la location du matériel sur place (bloc, stab...), les plongées et gonflages en dehors des manches de la rencontre.

L'organisation pourra fournir du matériel de plongée pour les compétiteurs (location à la gravière, à préciser dans le formulaire d'inscription).

Disponibles : détenteurs, stab, combinaisons, blocs, lestage

Prix : 5 € par jour par article emprunté, 20€ pour l'ensemble complet. A régler sur place à la Gravière du Fort.

L'hébergement n'est pas compris, une liste d'hôtel sera fournie sur demande.

DÉROULEMENT

Samedi 9 mai 2020

- 08h30 accueil, vérification des documents originaux. Licence, carte de niveau, certificat médical, assurance.
- 09h30 début de la manche de prises de vues sous-marine et terrestre
- 16h00 fin de la manche de prises de vues sous-marine
- 20h00 fin du montage, remise des films et images brutes à l'organisation
- 20h30 Repas : Soirée « Alsacienne »

8h30	9h30	16h	20h	20h	20h30
Accueil				Remise du film	Repas
	Prises de vues sous-marine				
	Prises de vues terrestre				
	Montage				

Dimanche 10 mai 2020

- A partir de 08h00, délibérations du jury.
- A partir de 8h30, 1 plongée libre pour les participants. (à votre charge)
- 12h00 apéritif.
- 12h30 repas
- 14h30 palmarès, proclamation des résultats et remise des prix

COMPÉTITION

Après les formalités d'inscription, le vidéaste tire au sort un numéro qu'il reporte sur sa carte mémoire. Le commissaire vérifie le formatage de la carte en présence du compétiteur et précisera au vidéaste de filmer le numéro tiré au sort : cette 1ère image permet d'identifier formellement chaque carte.

Plongées

Plongée en binôme, soit un vidéaste et un accompagnateur, soit deux vidéastes.

Une seule manche de prises de vues sous-marine pendant la journée de compétition, durant laquelle le candidat pourra effectuer plusieurs immersions, à répartir à son choix, en respectant les contraintes données par l'organisation.

Les immersions devront commencer et se terminer dans les limites des horaires donnés pour la manche.

La durée totale d'immersion pourra être limitée par l'organisation.

Les binômes devront rester les mêmes pour toutes les immersions de la manche de prise de vues sous-marine.

Des contraintes spécifiques de plongée pourront être fixées par l'organisation. Tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Le respect de l'environnement doit être prise en compte durant la plongée. Tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Chaque plongeur devra être en possession de son matériel de plongée respectant les contraintes de la Gravière du Fort. Du matériel pourra être loué sur place, sur réservation à faire à l'organisation en amont de la rencontre.

Prises de vues terrestres

Le vidéaste pourra effectuer des prises de vues terrestres durant toute l'épreuve, à compter de l'heure d'accueil, jusqu'à l'heure de remise des films, en respectant les contraintes données par l'organisation. Si un autre appareil est utilisé pour les prises de vues terrestres, la carte mémoire devra être traitée de la même manière que celle dans l'appareil de prises de vues aquatiques.

Cartes mémoire

La ou les cartes mémoire utilisées pour la compétition devront contenir comme première séquence une image du numéro d'identification. Toutes les images présentes sur la ou les cartes, hors l'image d'identification, devront avoir été prises durant les manches de la compétition.

Toutes les images sous-marines devront avoir été prise durant la manche de prise de vues sous-marine.

A l'issue des prises de vues, le vidéaste conserve sa ou ses cartes et peut visionner les séquences.

Titres et bande son

Les titres et la bande son pourront être préparés en amont de la rencontre.

Montage

Le montage peut être effectué pendant toute la durée de l'épreuve, à partir de l'heure de début de la manche de prise de vue terrestre, jusqu'à l'heure de remise des films. Toutes les images sous-marines devront avoir été prise durant la manche de prise de vues sous-marine.

La durée du film devra être comprise entre 2 et 4 minutes.

Les séquences terrestres ne devront pas représenter plus de 20% de la durée du film.

Le vidéaste peut se faire aider par son accompagnateur, ou par le vidéaste avec lequel il forme un binôme.

Remise du film

A l'issue du montage, le vidéaste remet son film à l'organisation sur la carte mémoire contenant l'ensemble des rush filmés pendant la rencontre (pas d'effacement).

Le titre du film sera accompagné du N° qui a été tiré au sort.

Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, etc.). Il pourra par contre, citer l'auteur de la musique.

CLASSEMENTS

Un classement général de l'ensemble des compétiteurs de la rencontre sera proclamé.

DIFFUSION

Les images présentées pourront être utilisées pour la promotion de l'activité par la Commission Nationale photo-vidéo, la Commission Régionale photo-vidéo Est, le Comité Régional Est de la FFESSM, la Gravière du Fort, et de façon plus générale par la FFESSM.

INSCRIPTION : <https://tinyurl.com/rencontre-video-GDF-2020>

En complément, pour validation de l'inscription, veuillez:

Envoyer par email à francois.cetre@gmail.com la copie de la licence

Payer par virement le prix de l'inscription au "Comité Régional Est FFESSM" avec dans l'intitulé du virement « **video mai + votre nom** » en utilisant l'IBAN envoyé après l'inscription. Et **envoyer un mail** à francois.cetre@gmail.com pour indiquer que le virement a été fait.

Si IBAN non reçu, relancer par mail à francois.cetre@gmail.com.

Pour tout autre mode de paiement, contacter francois.cetre@gmail.com.

Les locations de matériel seront à régler directement sur place à la Gravière du Fort en chèque ou espèces.

Date limite de réception règlement et document : dimanche 19 avril 2020

Désistement au-delà de cette date : aucun remboursement ne sera effectué.

ACCÈS ET CONTACTS

François Cêtre

Téléphone : 06 83 01 54 13

Email : francois.cetre@gmail.com

Pascale Cêtre

Téléphone : 06 38 27 07 46

Email : pascale.cetre@gmail.com

Gravière du Fort : <http://www.gravieredufort.fr/>

Rue de Lingolsheim 67810 HOLTZHEIM

Téléphone : 06 08 64 85 07